

**Groupe Socialiste, Républicain
et apparentés****AMENDEMENT**Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 13 – Développement social et santé

Fonctionnement

Chapitre 934 – Santé et action sociale

Sous-fonction 41 – Santé

Programme « Prévention et éducation à la santé »

Action « Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement »

L'action est abondée de 0,200 M€ en AE et CPF

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

Elaborer un nouveau modèle de développement nécessite une prise en compte globale des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le changement climatique nous contraint à repenser plus encore notre modèle. La 21ème Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aura lieu dans un an. Elle offre à la Région une occasion majeure de porter des dispositifs nouveaux, de mobiliser les franciliens et l'ensemble des acteurs, de trouver ensemble des solutions pour le climat. 2015 sera aussi l'année de l'entrée en vigueur du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, riche de promesses et d'effets d'entraînement pour notre collectivité.

La Région peut déjà mettre en avant des réalisations significatives dans ce domaine : Plan Climat, Etat généraux de la Conversion Ecologique et Sociale, soutien aux démarches de développement durable des acteurs économiques, promotion des transports collectifs propres...

Nous partageons l'ambition de cette conférence de conclure un accord universel et contraignant sur le climat ; comme nous partageons l'objectif du projet de loi de transition énergétique de conforter le rôle de tête de file des régions dans les secteurs intimement liés de l'énergie et du climat. Le budget 2015 de la Région Ile-de-France doit conforter, dès aujourd'hui pour préparer l'avenir, le choix d'une transition écologique, économique et sociale au bénéfice de tous les Franciliens.

Cet amendement s'inscrit dans le cadre du label "Paris-IDF Climat 2015" créé par le groupe socialiste, républicain, et apparentés qui sera attribué aux manifestations et aux initiatives ayant pour objet d'informer et de sensibiliser les franciliens tout au long de l'année.



Conseil régional

L'action régionale de soutien aux associations et organismes œuvrant dans le champ de la prévention des risques sanitaires liés à l'environnement s'inscrit tout à fait dans ce dispositif en permettant aux associations de conduire des projets en prévision de la COP 21.

Cet amendement permet d'abonder l'action de 0,200 M€ supplémentaires afin d'inciter les associations à se mobiliser dans les territoires autour de l'évènement.

Gilles-Maurice BELLAÏCHE